

* LE SOLEIL, 11 novembre 2004, A11

SOINS MÉDICAUX

Les médecins spécialistes disent non aux PPP

Ils craignent une possible hausse des coûts et une diminution de la qualité de l'enseignement

STÉPHANIE MARTIN

SMartin@lesoleil.com

■ Partenariats public-privé (PPP) et soins médicaux ne feraient pas bon ménage, ont clamé hier les médecins spécialistes et les médecins résidents devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 61.

Les deux fédérations ont uni leur voix contre l'invasion des PPP dans les soins. Elles craignent que la notion de profit ne vienne brouiller les cartes et n'entrave l'accessibilité aux soins et la qualité de l'enseignement des médecins résidents.

Les spécialistes ont soutenu dans un communiqué que les « partenariats auraient un impact négatif sur la quantité et la qualité des soins de santé offerts aux patients ». De plus, ils appréhendent une possible hausse des coûts pour les usagers si les services de santé font une place trop grande au privé.

Le président de la FMSQ a rappelé qu'il existe déjà une forme de partenariat public-privé dans le milieu de la santé

Par ailleurs, en entrevue, le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le Dr Yves Dugré, a rappelé qu'il existe déjà une forme de partenariat public-privé dans le milieu de la santé. Les cabinets de médecins spécialistes en sont un exemple, puisque ce sont les professionnels qui gèrent le personnel et les équipements, mais ils reçoivent leurs honoraires de l'État.

La FMSQ propose d'élargir la formule existante, une suggestion déjà mise sur la table lors de la Commission

Clair. La Fédération voudrait créer des cabinets affiliés qui pourraient délester les hôpitaux de certains services où il y a surcharge. Selon le Dr Dugré, il est tout à fait possible d'imaginer que les chirurgies des cataractes, les endoscopies ou l'imagerie médicale, par exemple, se fassent en clinique privée sans que les patients n'aient à puiser dans leurs poches.

Cela impliquerait un transfert de professionnels des centres hospitaliers vers les cabinets. Selon le président de la FMSQ, on pourrait alors envisager de modifier les heures d'ouverture des cliniques pour les adapter aux besoins de la clientèle. « La gestion privée permet une flexibilité qui n'existe pas actuellement », dit-il.

« Il convient que cette solution n'est pas une panacée. On ne multiplie pas les médecins, mais il y a plusieurs plateformes techniques dans les hôpitaux qui sont sous-utilisées. » Il ne s'agit pas non plus d'ouvrir des cliniques multidisciplinaires. On privilégierait plutôt les cabinets centrés sur une spécialité.

S'ils se disent ouverts à l'apport du privé dans la construction, la gestion et l'entretien d'immeubles, ce que les médecins spécialistes veulent à tout prix éviter, c'est la création d'une mégastucture administrative qui dicterait les règles du jeu et aurait droit de regard sur chaque entente entre les partenaires de la santé. Ils insistent sur le fait que les conseils de médecins, de dentistes et de pharmaciens doivent conserver un pouvoir de décision.